

BPJEPS

Spécialité :Animateur

**Mention : Animation socio-éducative ou culturelle
Et / Ou**

**Certificat complémentaire
Direction d'ACM (CC DACM)**

les francas

L'éducation en mouvement !

FÉDÉRATION
D'ÉDUCATION
POPULAIRE

« Éduquer pour demain, s'engager
pour donner plus de sens à l'action
éducative locale ! »

* Formation en cours d'habilitation

au service des projets
d'accueil et d'animation
enfance-jeunesse



LE BPJEPS



- Le BPJEPS est un diplôme professionnel d'animateur de niveau IV.
- Il est obtenu par la validation de 4 blocs de compétences.

Il prépare à l'exercice du métier d'animateur professionnel, que ce soit auprès d'une collectivité locale ou d'une association (Centre Socioculturel, Maison de Quartier, Espaces Jeunes, EHPAD, etc.).

Organisée sous forme de bloc de compétences, la formation permet, grâce à un positionnement initial, la construction d'un parcours individualisé de formation.

DESCRIPTIF BPJEPS EN BLOCS DE COMPÉTENCES

Sous réserve de l'habilitation par la DRAJES Grand Est

Bloc de compétences 1 (BC 1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Bloc de compétences 2 (BC 2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation

Bloc de compétences 3 (BC 3) : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Bloc de compétences 4 (BC 4) : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez être obligatoirement titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1 ou AFPS ou STT, en cours de validité.

Et également être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

À noter que vous pouvez être dispensés de la justification de l'expérience d'animateur si vous possédez l'un des diplômes / brevets / qualifications suivants : BAPAAT - CQP Animateur périscolaire - BAFA - BAFD - BAC PRO SPVL - BAC PRO Agricole (toute option) - BEPA (toute option) - BPJEPS (toute spécialité).

CC DACM



Le CC DACM est un complément à un BPJEPS ou une formation BPJEPS en cours, sauf le BPJEPS Loisirs tous publics. Il permet de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles, qui fixe la liste des qualifications pour diriger des séjours de vacances et des accueils de loisirs.

Le(a) titulaire du CC DACM est responsable de l'accueil de jeunes âgé(e)s de 3 à 17 ans, que ce soit pendant leurs vacances ou lors des temps périscolaires (avant et après l'école).

DESCRIPTIF CC DACM

Sous réserve de l'habilitation par la DRAJES Grand Est

Programme et contenus

- ✓ Les différentes fonctions du directeur
- ✓ Du projet éducatif au projet pédagogique d'un ACM
- ✓ La règlementation
- ✓ La gestion de l'équipe pédagogique
- ✓ Le rôle formateur du directeur
- ✓ L'administration, l'organisation et la gestion d'un ACM
- ✓ L'alimentation en ACM

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé(e) de 18 ans au début de la formation
- Être titulaire d'un BPJEPS ou en cours (autre que « Loisirs tous publics »)
- Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en ACM, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent
- Être titulaire d'une attestation de secourisme : PSC 1 ou AFPS, PSE 1, PSE 2, SST.

APPRENTISSAGE



La formation est ouverte à l'apprentissage en partenariat avec le CFA Form'AS.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Préinscription en ligne sur : <https://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription>

RENSEIGNEMENTS
03 88 28 00 05

contact@form-
as.fr
www.form-as.fr

Au service du développement de l'action éducative depuis plus de 80 ans,

les Francas sont une Fédération Nationale laïque de structures et d'activités dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre pour un respect mutuel.

Leur expertise éducative, déclinée à l'échelon local, est confortée par la dynamique d'un Mouvement d'éducation populaire qui rassemble tous ceux qui veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes. Ils proposent des espaces de rencontre pour tous les éducateurs, enseignants, parents, animateurs ... favorisant le brassage des originaes, des âges et des milieux.

ORGANISATION DE LA FORMATION

LIEU DE FORMATION

Espace formation Association départementale des Francas 54
20 rue du Colonel Fabien, 54580 AUBOUE

Lieu décentralisé dans le cadre de certaines semaines de formation

Pour un parcours complet (BPJEPS+ CCDACM):

660 heures de formation en centre 7300 € + 10€ d'adhésion.

Pour un parcours BPJEPS (4 blocs de compétences):

555 heures de formation en centre 6500€+ 10€ d'adhésion.

Pour un parcours CC DACM:

105 heures de formation en centre 1400€+ 10€ d'adhésion.

Modalités de financement (contacter les Francas pour toute demande spécifique) :

- Salariés : CPF de transition professionnelle, OPCO, etc.
- Apprentissage
- ... + d'informations sur le dossier

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Réunion d'information

Jeudi 18 juin 2026

à 10h

**Espace Formation des Francas 54 ,
54580 AUBOUE**

Une formation accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation.

17 AOÛT 2026 - 17H

Date limite de retour des dossiers d'inscription
(cachet de la poste faisant foi)

8 septembre 2026

Sélections

5 octobre 2026

Début de la formation en centre

22 Mars 2027

Début de la formation en centre (CC DACM)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Association départementale des

Francas de Meurthe et Moselle

8 Allée de Mondord les bains

54500 VANDOEUVRE

03.83.29.37.23

Formation-professionnelle@francas54.org.org

UNION RÉGIONALE DES FRANCAS DU GRAND EST

6-8 allée de Mondor-les-Bains, bâtiment « les mésanges »

54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Numéro de déclaration DIRECCTE : 4 15 40 24 145 4

